

Tableau des aides financières FORMATION - mis à jour juillet 2024

Groupe de travail Formation				
Type d'aide	Montant	Critères	Documents à fournir	Modalités d'application
Tous stages « compétences-métiers » - Conseils et Appuis aux Responsables Associatifs - Mise en place Comptabilité dans une Asce - Animer une équipe en contexte associatif - ...	A hauteur de 100 €/personne et par jour de stage.	Attribuée à l'ASCE par participant présent à la formation (limité à deux personnes/ASCE pour stage « comptabilité »). Si pas de remboursement administratif ou Si reste à charge après remboursement administratif.	Factures hébergement, repas et transport, justificatifs originaux (ou copies pour reste à charge).	Présence à la formation.
Animation Enfants BAFA / BAFD	10 %, 20 % ou 30 % du montant de la formation avec un maximum de 300 €/participant.	Adhérent ou ayant droit avec l'obtention du diplôme. Suivre les trois sessions dans un délai de 30 mois. Encadrer au moins : - 7 jours pour une aide de 10 %, - 14 jours pour une aide de 20 %, - 21 jours pour une aide de 30 %, au sein de l'ASCE ou de l'URASCE. Aide accordée en complément de l'aide de l'ASCE ou de l'URASCE.	Formulaire demande d'aide individuelle BAFA / BAFD. Justificatif de la dépense engagée (original). Attestation de stage ou le diplôme obtenu (copie). Justificatifs encadrement des enfants.	Aide versée après acceptation du dossier par le Groupe de travail Formation.
Bourses aux activités	30 % du montant de la formation avec un maximum de 300 €/participant	Adhérent ou ayant-droit. ASCE ou URASCE si plusieurs participants. Encadrer effectivement l'activité au sein de l'ASCE ou de l'URASCE pendant au moins une année. Aide accordée en complément de l'aide de l'ASCE ou de l'URASCE.	Formulaire demande d'aide formation. Justificatif de la dépense engagée (original). Attestation de stage ou le diplôme obtenu (copie). Justificatifs encadrement de l'activité.	Aide versée après acceptation du dossier par le Groupe de travail Formation.